

CH_VB 97.085 vom 2. Juli 1997

Bundesverwaltung, 1997-07-02, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_97.085

FR: CH_VB 97.085 du 2 juillet 1997

IT: CH_VB 97.085 del 2 luglio 1997

Erwägungen

E. 4

novembre 1997 Au nom de la commission: Le président, Ruffy 2388 1998-85

Rapport I Rappel des faits Une analyse de l'image actuelle de la Suisse à l'étranger montre que cette image demeure intacte dans de nombreux pays. Cependant, l'image de la Suisse s'est éffritée aux Etats-Unis et dans quelques autres pays en raison de son rôle pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Cet effritement est apparu essentiellement dans les cercles politiques, les médias et le monde de l'économie et de la finance. On l'a constaté également dans certains Etats d'Europe occidentale, spécialement chez nos voisins. Une autre raison de cette dégradation est l'isolement de la Suisse dans le monde et en Europe. Cet isolement est considéré comme un manque d'engagement dans la communauté internationale. Il importe donc d'abord de bien comprendre les différentes raisons qui font que l'image de la Suisse n'est pas perçue partout de la même manière, afin de pouvoir entretenir avec succès cette image en tenant compte des objectifs visés ou des régions ciblées. La Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N) a abordé cette question lors de sa séance des 7 et 8 avril 1997, sous l'intitulé: «L'image de la Suisse à l'étranger. Regard des autres et image de soi». A l'issue du débat, la CPE-N a décidé d'instituer une sous-commission chargée de plancher sur ce sujet et de présenter des propositions dans les domaines de compétence du gouvernement, de l'administration et du Parlement.¹ 11 Mandat de la Sous-commission «Image» La Sous-commission «Image» avait pour mandat d'examiner les questions suivantes:

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.